

DECISION N°D-2025-047

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE REMUE MENAGE

Le Maire de la commune de Carrières sur Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de signer avec la Compagnie « Remue-Ménage » un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Légendaire »,

DECIDE

Article 1 : de signer un contrat avec la Compagnie « Remue-Ménage » située au 50 avenue Sémard 94200 Ivry-sur-Seine, pour la représentation d'un spectacle déambulatoire à l'occasion des fêtes de Noël « Légendaire » le dimanche 30 novembre 2025 à Carrières-sur-Seine.

Article 2 : de préciser que le montant s'élève à 8967.50 € TTC et que les crédits seront prélevés sur l'exercice 2025.

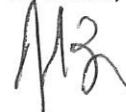
Article 3 : dit que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Article 4 : Ampliation :

- Monsieur le sous-préfet de St Germain-en-Laye
- Monsieur le Trésorier

Fait à Carrières-sur-Seine, le 21/03/2025

Le Maire,



Arnaud de Bourrousse